



# 8 mars : journée internationale de lutte pour la défense des droits des femmes

## Tous et toutes en grève à partir de 15h40 !

5.14.83 ou 5.31.38

[www.cgteducationac.fr/](http://www.cgteducationac.fr/)

[cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr](mailto:cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr)

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de la femme, des fleurs ou des produits de beauté.

Le 8 mars c'est une journée de grève pour dénoncer les inégalités entre les femmes et les hommes, les discriminations et les violences subies par les femmes au travail.



### 15h40, pourquoi ?

15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour en France, sur la base d'une journée standard de travail rémunérée pour un homme.

Dans la fonction publique d'Etat, malgré l'égalité de traitement statutaire, les femmes sont payées 23 % de moins que les hommes.

## A la centrale, les agentes (61 % des effectifs) cumulent les obstacles en matière de précarité et de dégradation des conditions de travail

Elles sont surreprésentées dans les emplois les plus précaires (B et C)

**800 €** C'est le montant net moyen qu'une femme touche en moins qu'un homme, chaque mois, à la centrale, soit un écart de salaire de 19 %.

**81 %** ...des jours pour accident de travail, grave maladie ou longue durée ont été pris par des femmes.

**77 %** ...des prestations sociales de 2017 ont concernés des femmes.

**34 %** ...des postes d'encadrement supérieur sont occupés par des femmes. Les femmes y sont beaucoup moins représentées dans les grades d'avancement.

(Source : bilan social, 2017)

Depuis le 1er janvier 2018, le jour de carence oblige les agent-es à arbitrer entre rémunération et santé, pénalisant surtout les femmes, majoritaires à devoir s'arrêter pour maladie ordinaire.

**Seule la mobilisation de toutes et tous permettra l'application des droits chèrement conquis et l'obtention de nouveaux pour les femmes.**

# Rassemblement festif dès 15h40 Place de la République

# STOP aux violences sexistes et sexuelles au travail

Les mouvements #Meetoo et #Noustoutes (auquel a participé la CGT) en 2018 ont démontré l'ampleur des violences sexistes et sexuelles qui persistent au sein de notre société et qui interagissent avec les inégalités professionnelles.

**Tous les 3 jours** une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint

**10** viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail.

**20 %** des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail.

**75 %** des femmes déclarent avoir subi du sexisme sur leur lieu de travail (propos dégradants ou humiliants sur leur tenue vestimentaire, blagues graveleuses, etc.).

**82 %** des employeurs n'ont pas mis en place de plan de prévention de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



## Et à la centrale ?

En 2015, le gouvernement avait incité les ministères à déposer une candidature pour être labellisé « égalité » et « diversité ». La certification suppose la réalisation d'un état des lieux, d'une analyse des risques, d'un plan d'actions et d'un plan de communication. 3 ans plus tard, une consultation en ligne a montré que 21 % des agent-es de la centrale avaient été victimes de sexisme mais que 69 % n'ont jamais entendu parler d'actions entreprises.

**Nous avons dû attendre 2019, pour qu'une cellule d'écoute contre les violences soit bientôt mise en place. Pour le plan d'actions et de prévention, on attend toujours...**

## Qu'en est-il aujourd'hui ?

**Qui a déjà vu une campagne d'information contre les inégalités, les discriminations ou les stéréotypes ?**

**Qui connaît la possibilité (le devoir) de signaler tout acte délictueux dans les Registres Santé et Sécurité au Travail ou Dangers Graves et Imminents ?**

**Où se trouve le plan de prévention, de formation et d'information ?**

**Où se trouvent les données chiffrées relatives aux violences sexistes et sexuelles au travail au sein de la centrale ?**

L'administration centrale, en tant qu'employeur, est soumise à l'**obligation de résultats** en matière de santé et de sécurité au travail et la CGT sera de tous les rendez-vous pour rappeler le cadre légal qui s'applique aussi au sein de notre ministère.

**Mobilisons-nous dès maintenant pour que des mesures soient prises au sein de notre administration** (campagne d'information des personnels, plan de réduction des inégalités salariales, formation des RH et de tou.te.s les encadrant.e.s, information claire sur Pléiade relative aux droits, obligations, recours internes et externes.)

**Pour en parler, faire que ce sujet ne soit plus tabou, nous vous invitons à vous mobiliser massivement le 8 mars**  
**Nous sommes toutes et tous concerné.e.s**